

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

PARAISSENT CHAQUE SEMAINE  
le MARDI et le VENDREDI.  
Abonnement pour l'année,  
francs de poste non compris... £1 0 0

# Mélanges Religieux

Les Lettres, Réclamations, Corres-  
pondances, etc., doivent être adressées  
au Rédacteur-en-Chef, franc de  
port.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

VOL. 14.

MONTREAL, MARDI 24 JUIN 1851.

No. 77.

## Mouvement en Allemagne.

Le monde social roule perpétuellement entre deux aimants contraires: l'un attire vers le ciel; c'est le vrai, le bon, le beau; l'autre vers l'enfer; c'est le faux, le mauvais, le laid. Le premier a pour révélation l'évangile, duquel se tire le principe vital: l'amour de Dieu et du prochain, par la grâce et la foi; principe qui se résume en doctrine gouvernementale et sociale par deux devoirs: ENSEIGNEMENT ET PROTECTION DU BIEN, ou, autrement dit, PRÉVENTION ET RÉPRESSION DU MAL. C'est ce qui fait que toute la vie et toute l'économie de la société reposent sur le père, le soldat et le juge, qui doivent être unis sous les ordres d'une autorité relevant de Dieu et de la loi.

L'enseignement du bien est la plus importante des conditions de la vie sociale. Aussi croyons-nous devoir rechercher et signaler en première ligne les actes des apôtres de la foi, dans cette Allemagne où a germé l'hérésie protestante, révolutionnaire, socialiste, l'hérésie, dont nous avons tiré à demi les conséquences chez nous et seme la graine en Europe, dans cette Allemagne où se produit actuellement un si considérable retour vers la vérité et la foi.

Au reste, comme nous l'avons déjà dit, les protestants allemands ont depuis longtemps reconnu eux-mêmes l'extrême impopularité des missions et de la nouvelle sève qui entre de toutes parts dans les artères de l'Eglise d'Allemagne.

Voilà bientôt dix-huit mois, écrit un protestant (1), que les missions ont commencé dans notre grand-duché de Bade... On n'encensera pas notre jugement d'être précipité. Et il fait des missions et de leurs conquêtes ce remarquable éloges: " Quel terrain n'ont-elles pas conquis sur le paganisme? Une législation et une éducation opposées à certaines convictions religieuses (ultramontaines-catholiques) qui gênaient le gouvernement; en outre, les excitations à la révolte durant les quinze années, puis la révolution de février, et par suite, une insurrection républicaine dans notre pays avaient non seulement ébranlé, mais même ne, en apparence, déraciné la foi en des milliers de cœurs... L'absence d'innombrables familles était menacée ou anéantie, par suite de l'insurrection; et après la répression ardue, il régnait dans la plupart des localités une irritation mal étouffée.

" Eh bien ! un esprit religieux, dans la résurrection semblait presque impossible, s'est ramené dans le pays."

Le publiciste protestant attribue cette rénovation en partie à la science et au zèle des missionnaires, parmi lesquels le P. Rohl lui paraît un homme tout à fait supérieur; mais surtout, dit-il, " l'âme du succès a été la foi réelle et profonde de tous les missionnaires, ont évidemment en la vérité de leurs enseignements; " et il observe que la discipline sévère des ordres religieux contribue certainement à fortifier l'esprit et le cœur.

En regard de ces appréciations, si remarquables dans sa bouche, le protestant badois fait un lamentable tableau de ses coreligionnaires du grand-duché. Il montre les luthériens et les autres réformés en querelles interminables, et la foi s'éteignant chez la plupart d'entre eux, tandis que, chez un petit nombre d'autres, des enthousiastes, des somnambules, des agitateurs, des faux prophètes, dont le foyer est à Bâle, propagent une sorte de péjorisme

(1) Deux feuilles allemandes ont reproduit cette lettre.

de mauvais aloi, au service de la révolution. — Nous trouvons de même, auprès de Kautsky, des baptistes cherchant à séduire les paysans par des prédications mêlées de grossières jongleries. Tous ces sectaires, plus ou moins directement auteurs de l'hérésie socialiste, sont furieux contre les bons prêtres, et surtout contre les missionnaires. Il n'est guère de semaines où les feuilles allemandes ne nous apprennent quelque outrage contre eux. A Mayence, par exemple, le misérable parti qui a insulté l'évêque trouble quelquefois les cérémonies religieuses ou insulte les personnes pieuses sortant du sermon. A Munich, ces jours derniers, on a craché, en pleine rue, au visage de l'un des orateurs les plus éloquents du clergé bavarois, le docteur Ruckert.

Il y a pourtant une fraction considérable des protestants qui s'épure, qui devient et plus sage et plus chrétienne. Il se fait en Prusse, parmi ces derniers, un mouvement tout à fait semblable à celui qui s'effectue dans l'Eglise anglaise. Les plus enoyants et les plus zélés ont pris le nom d'*anciens luthériens*, et se rapprochent beaucoup du catholicisme. Ils mettent chacune de leurs chapelles sous le patronage d'un saint; ils célèbrent les fêtes de la *Vierge*; ils se confessent; leurs ministres officient avec des ornements presque pareils à ceux de nos prêtres; en un mot, ils ont remonté très-haut le courant révolutionnaire et sceptique; un pas encore et ils rentrent dans la voie catholique.

C'est probablement à cette nuance qu'appartient un journal où nous lisons récemment ces paroles:

" Les racines du présent plongent profondément dans les siècles; elles n'ont été nullement tranchées par les desordres des années dernières. C'est à ces racines, qui sont le christianisme et le droit historique, que l'on doit se rattacher fermement. Si on le fait, il sera facile de donner à l'Allemagne la Constitution convenable; on éprouverait un tel étonnement si l'on favorisait des idées d'amélioration universelle non appuyées sur le christianisme et le droit historique. Mais cette erreur n'est pas à craindre chez les princes allemands, car ils ont vu où l'on est conduit en permettant à des *novateurs politiques et religieux* d'innocuer à l'humanité un poison qui dévore la foi, ébranle le sentiment du droit et détruit la *fidélité*. Rétablir ces trois choses est le principal devoir des princes."

Quel consolant spectacle offre l'Eglise catholique dans ses combats, en regard des hésitations ou de l'aveuglement observés chez les rationalistes! Combien les récits des missions sont touchants! Considérez Mannheim: là, le *réformateur* Rouge était idolâtré, même quand il était ivre; à peine voyait-on cinq ou six personnes assister à la messe les jours de la semaine; aussi les radicaux régnèrent-ils là. — Ils apprennent que la Société de Jésus veut évangéliser leur ville. Ils affectent d'abord de rire et de mépriser. Ces prédications, disent-ils, ne sont bonnes que pour de vieilles femmes; personne n'ira les entendre. Sur ces entre faites, arrivent les Pères; ils commencent à prêcher. La grande-duchesse Stéphanie, le ministre de Prusse à Karlsruhe, M. de Savigny, plusieurs haut fonctionnaires, vont les écouter attentivement. Bientôt une foule d'employés et d'officiers suivent ce bon exemple; plusieurs acteurs du théâtre de la Cour se font marquer parmi les auditeurs. L'affluence s'accroît au point que l'on compte jusqu'à dix mille auditeurs le même jour. Alors les radicaux changent de visage et de batteries: ils encomrent la doctrine des Pères dans les mauvais journaux d'Allemagne; ils

essaient, mais en vain, de faire signer des pétitions contre eux, et de leur faire ainsi interdire la prédication. Enfin, leur fureur devient si grande que plusieurs d'entre eux injurient le major des dragons, parce qu'il assistait régulièrement aux sermons, ce qui leur attirer plusieurs dragons à poings solides une lourde correction.

A Fulde, dans la Hesse, on voit jusqu'à 8 000 hommes suivre les prédications des pères Burgstahler, Klinkowstam et Mayer. Le premier est Alsacien, bien connu par son mérite. Le colonel (protestant) de Bardeleben, qui commande le 2e régiment d'infanterie, a exempté de tout service les soldats catholiques durant la mission; il y en avait un grand nombre à l'église. Après la mission, quatre cents des plus honorables habitants ont remercié l'évêque de la leur avoir procurée, et Pont supplié de fonder un établissement de Jésuites en leur ville.

A Luxembourg, après la clôture de la mission, trente notables ont remis au P. Zobel une adresse de remerciements couverte de 700 signatures. Deux des Jésuites qui prêchaient en cette ville sont restés pour donner une retraite aux soldats; les autorités militaires s'y sont prêtées avec empressement. — Le gouvernement prussien va même probablement accorder aux militaires catholiques résidant à Coblenz une chapelle spéciale, l'ancienne église des Carmélites. — De tels faits nous font rougir du paganisme systématique dans lequel on persiste à vouloir plonger l'armée française. Jamais on n'avait vu, depuis des siècles, les églises de Munich si pleines qu'elles l'étaient durant la semaine-sainte. On faisait la même observation à Brest pendant le Jubilé.

(La fin au prochain numéro.)

## Bibliographie.

[Il vient de paraître en France un ouvrage fortement pensé, et qui étant, en outre, tout de circonstance, a produit une sensation remarquable. Cet ouvrage a pour titre: *DE LA RESTAURATION FRANÇAISE*, et pour Auteur M. B. Saint-Bonnet. L'écrivain a eu en vue de jeter la lumière des doctrines du Catholicisme sur toutes les erreurs d'où résultent les maux de la société française. Depuis soixante ans le sort de la France est livré aux chances d'une grande expérience; cette expérience touche à son terme. Encore quelque temps, et l'absurdité des écarts où l'erreur a conduit la société, démontrera d'une façon lamentable et terrible, la *vérité de la Religion*. M. B. Saint-Bonnet voudrait adoucir ou prévenir un dernier accablement, en inspirant à assez d'âmes l'imminence du danger et en les disposant à l'héroïque effort d'où le salut dépend. — Comme tant d'autres, il *prêche dans le désert*; mais du moins il aura eu le mérite de mettre à nu les plaies de l'époque, et d'indiquer le remède en démontrant avec évidence que les problèmes sont détiés, toutes questions résolues: d'un côté la ruine, la misère, la faim, conséquences fatales et inexorables du vice, fruit de l'impunité; de l'autre, la vertu, ayant son principe dans la foi, et avec elle la réparation. On la douleur et les privations volontairement souffertes, et par elles la vie; on la douleur et les privations forcées appauvrissant de plus en plus leur joug, et par elles la mort. Telle est l'alternative. — On apprendra que la politique a, elle aussi, ses fondements divins, et que c'est du point de vue de leur *droit spirituelle que les hommes doivent être gouvernés.*

Les fils ramèrrent les hommes à la vérité. — *Le mal est religieux, la révolution est religieuse, le remède doit être religieux.* La guérison ne peut être que religieuse."

Nous ne voulons pas analyser le livre de M. Saint-Bonnet; mais seulement offrir à nos lecteurs sérieux quelques uns des passages où l'auteur trace avec concision les résultats de certains vices et errements sociaux. En parlant des économistes, il dit: ]

" Les économistes n'ont étudié la société que dans son rapport avec ce monde, qu'elle doit inverser; ils ne l'ont point considérée dans son rapport avec l'infini, où elle doit mener les âmes. On a cherché sans cesse la solution de la société dans le temps, sans songer à son but au delà du temps. La société n'étant que pour recueillir le genre humain et le conduire à Dieu, le temps n'a pas répondu."

" Elle possède point la loi, celui qui ne l'a vue que par un bout, à son extrémité sur le fini. La richesse, puisque votre pensée hâte là, repose sur le travail, le travail sur le capital, le capital sur la vertu, et la vertu sur la foi. On ne peut faire d'économie politique par terre. Susceitez beaucoup de systèmes, le fait est ce que je viens de dire. A moins que vous ne repreniez l'esclavage antique: La richesse par le travail, le travail par le capital, et le capital par l'esclavage."

On n'a vu que le but temporel de la société. La nature humaine s'est trouvée ainsi divisée contre elle-même. L'individu a subi ce schisme. " Chrétien, il a voulu jouir en paix; païen, il a voulu être traité en chrétien. L'un demandant le luxe, sans réfléchir qu'on ne peut convenir en or le pain de l'homme sans l'appauvri; l'autre, voulait être en tout égal et frère, sans songer qu'il faut remonter à ce Père, qui est aux Cieux. — On ne peut être chrétien et jouir; on ne peut être libre et sans foi. Les bénéfices du christianisme ne sauraient être recueillis pour les festins impurs."

Ce point de vue a produit la Révolution:

" Le luxe est le paganisme de nos jours. Il s'est reproduit sur ces deux faces: le vice et l'impéti. S'il a frappé le corps de celui qui le produisait, il n'a épargné ni corps ni âme dans celui qui en usait. La vanité a disputé l'homme à son Dieu, et le vice a disputé l'âme à l'homme. — Le luxe, sur un point de la société, a eu pour contre coup le communisme à l'autre bout. Dès l'instant qu'on ne traverse cette terre que pour la vanité et le plaisir, il est juste que chacun en tire sa part. Hommes de luxe et socialistes, reconnaissez-vous aujourd'hui: de part et d'autre est le principe de jouir. La fortune se tenant toute d'un côté, et la misère toute de l'autre, il est simple qu'on procède à l'écoulement qui rétablira le niveau."

Le luxe a produit le paupérisme:

" Il faut bien qu'on vous le dise, de trois hommes produisant le pain, le vêtement et le toit de l'homme, le luxe en a usuré un. La vanité et la sensualité ont plévé sur le pain et sur le sang; elle ont plévé sur le genre humain; elle ont plévé sur la terre; elle ont plévé sur le capital d'où devait sortir l'avenir."

" C'est le luxe qui enrichit le peuple! Les juifs ont donc prêché chez nous? Le capital et le travail employés à le produire donnent-ils des fruits à la terre? Sachez-le: l'homme n'est point pauvre pour manquer de pain, de laine et d'un toit."

" Emoro si tant de luxe, trempé de pleurs, avait conduit sa sève dans la branche de l'art!

si tant de pain s'était converti en pensée, et tant de sang en vertu, pour élever l'esprit de l'homme! Mais on vit des femmes baptisées porter plus de richesses sur elles qu'en avait tout un temple de Dieu, et des hommes dont l'orgueil a mis sur le front plus de vices que l'âme n'a reçu de dons!

" Tout prospérait de la sorte. Les sciences, de leur côté, accouraient; on allait obtenir de la matière tout ce qu'elle pouvait donner. L'esprit avait enfin compris le parti que les sens devaient tirer de la terre. A l'homme nouveau il fallait bien une morale nouvelle, et, pour être franc, un Dieu nouveau. Tout était prêt, les canaux de la richesse s'ouvraient, les réservoirs de l'opulence ouverts. Dieu à sa place, les lois parfaites, non repassées; on dit à la société: Va! La société n'a pu faire un pas de plus."

Le scepticisme a produit l'anarchie:

" Vous avez prétendu construire la société, et vous avez détruit l'homme. Dès qu'il n'est plus au sein des âmes une vérité souveraine et universelle, produisant des croyances communes, d'où dérivent des devoirs communs, mais, au contraire, des opinions individuelles relevant de la souveraineté de chacun, il ne saurait exister aucune société de droit parmi les esprits. La société civile vit dans ses lois; ses lois vivent dans ses mœurs; ses mœurs vivent dans ses croyances: où se tiennent les vôtres? Les nations n'ont pas d'autre sol que les âmes. Quand l'homme, pour unique fondement du vrai, est réduit au jugement privé, à l'instinct encore plus particulier des passions, il s'arrache de la réalité, il se détache du genre humain, il sort de la civilisation. L'anarchie est en nous. Elle est dans les croyances qui demandent plusieurs sortes de foi: dans les pensées qui sont la proie d'innombrables opinions; dans les mœurs qui n'ont de loi que l'intérêt; dans les lois qui ne se rattachent par aucune raison à Dieu; elle est enfin dans l'Etat, qui ne vit que par les croyances, par les idées, par les mœurs et par les lois. L'anarchie a rongé la société: elle entre déjà dans les faits."

Ailleurs, l'auteur ayant caractérisé le socialisme qui occupe toute place laissée vide par la foi; après avoir établi que l'erreur qui aboutit au socialisme, est celle-là même qui commença au protestantisme, examine ensuite ce que c'est que le christianisme démocratique et social:—

" Que penser de la sagesse d'une époque où un homme de foi commença ainsi son important ouvrage: " La révolution française est sortie de l'évangile."

" Sortie de l'évangile! Oni, en ce qui s'y est fait de bien; pour le reste, la révolution française sort du dix-huitième siècle. Voilà la distinction."

" Aujourd'hui les deux fruits sont mêlés sur la même branche: ceux qu'a donnés l'homme et ceux qui viennent de Dieu... L'erreur s'est greffée sur la verte tige."

" Ce sera la pierre d'achoppement de cette époque... Des hommes de la foi ont vu comme divins des produits entièrement humains... Que le clergé lui sache de s'abstenir! Car il arrive que ceux qui ont voulu l'éclairer sur ces choses se trouvaient, ne le sachant pas, eux-mêmes tout à fait aveugles."

" C'est ainsi qu'on vit un orateur illustre s'asseoir, dans l'Assemblée, à côté de ceux qui avaient attaqué le dernier roi. Il croyait simplement que les hommes de l'opposition n'avaient été mis, comme lui, que par un plus vif amour de la vertu. Il vit que ce n'était

## BUBBLES.

### LE MONTAGNARD OU LES DEUX REPUBLIQUES.

1793.—1848.

(Première partie, 1793.)

(Suite.)

Jeanne prit une main du vieux Dupuis, et, pendant qu'elle la portait à ses lèvres, les larmes qui inondaient son visage coulaient sur cette main; elle ne s'était résignée que pour elle-même.

Mélas ! murmura-t-elle, c'est moi qui vous tue. Encore une fois, qu'est-ce que ça fait ? dit celui-ci en essuyant les larmes de la jeune fille avec son mouchoir. — Un peu plus tôt un peu plus tard... Le tout est de s'habituer à cette idée-là. Je m'y ferai comme un autre, va !

Allons, citoyen Gracchus, citoyenne Saverney, dit le commissaire d'une voix rude et impérieuse, passez devant ! Jeanne s'appuya sur le bras de Gracchus. Georges se pencha à son oreille et lui dit à voix basse : Jeanne, je veillerai sur vous.

Dupuis se retourna vers le jeune républicain :

Eh bien ! alors, ajouta-t-il, tâchez de veiller un peu sur moi par la même occasion, ça me fera plaisir.

Oubliez ne les quittait pas des yeux; il vit le mouvement de Georges; sa haine devint les paroles un mouvement des lèvres.

Oh ! dit-il dans l'ombre en étreignant de ses deux mains sa large poitrine, non ! tu ne les sauras pas, Georges !

Il y avait bien des prisons à Paris dans ces temps lugubres. Les maisons de Dieu étaient devenues des autres révolutionnaires, tels que les Cordeliers et les Jacobins; ou de lugubres cachots tels que l'Abbaye, les Carmes; là s'enlignaient chaque jour de nouvelles victimes promises aux honneurs; troupeaux vivants qui attendaient péle-mêle, parqués dans de vastes salles, que la mort leur fit place, et la mort ne les faisait pas longtemps attendre.

Autrefois, on pouvait croire de temps à autre à un acquittement, la vieillesse avec ses cheveux blancs, l'innocence avec son visage pur trouvant quelquefois grâce devant le terrible tribunal; mais aujourd'hui, un acquittement fut devenu un scandale public, la mort ne pardonnait plus; l'innocence avait perdu son aureole et les monstruosités les plus effroyables se commettaient de sang froid; il suffisait de vivre pour être criminel; les prisons étaient devenues les entrepôts de la mort.

Au lieu de cette inscription, épithape de la nation, gravée sur la façade :

Unité, indivisibilité de la République.

Egalité, fraternité ou la mort.

On eut mieux fait d'écrire ces vers que Dante a placés aux portes de l'enfer.

*Laissez toute espérance, vous qui entrez ici.*

Parmi les 18 prisons, bonches éternellement béantes, l'Abbaye, les Carmes et le Luxembourg, était plus spécialement réservés aux personnes d'un rang plus élevé ou d'une naissance illustre. On ne transférait d'ordinaire celles-là à la conciergerie que le jour où elles devaient comparaitre devant le sanglant tribunal, quelquefois la veille. Cependant, par exception à la règle commune, des victimes de choix étaient parfois envoyées à la conciergerie, où elles se trouvaient plus complètement sous le regard et la main de Fouquier, qui avait fait de cette prison le centre méandre de sa vie; il se plaisait à réunir, par un soin minutieux, les plus glorieuses et les plus belles têtes; ses sanglants appétits avaient de la coquette et de Porgueil, et il composait pour la mort de gracieuses corbeilles, comme on compose un bouquet de fleurs pour une fête.

Aussi ce fut à la conciergerie que l'on conduisit Mlle De Saverney.

C'était une flatterie à l'égard de Fouquier. La première entrée de cette prison, qui s'ouvrait alors, et il y a peu d'années encore, sur la grande cour du palais, était fermée par deux guichets très-rapprochés l'un de l'autre.

Chacun de ces guichets était gardé par un

porte-claf employé important, recherché, très lucratif surtout, mais il demandait les vertus les plus mâles et les qualités les plus resplendissantes des héros de la sans-culotterie: voix rude, visage sombre et farouche, poignet de fer, torse d'athlète, regard profond et froid.

Ce jour là même où Jeanne De Saverney et le pauvre Gracchus étaient arrêtés, il y avait fête et repas d'installation à la conciergerie. Un des porte-claf s'était laissé monter et à sa place on installait le nouveau porte-claf, sorti triomphant de sévères et longues épreuves.

Si l'ombre tristesse et les mortelles inquiétudes habitaient au dedans, sur le seuil des portes et la joie la plus franche éclataient de toutes parts au milieu du choc des verres et des chansons patriotiques. C'est que le festin du nouveau guichetier était des mieux ordonnés et que le conciergerie, véritable grange de jacinthe, avait prêté sa salle à manger pour cette solennelle réception.

Ici l'on ruisssait, les rires et les cris joyeux; là-bas les larmes et la mort.

Horath Coelès, est le nom du nouveau guichetier. Certes, il est digne de l'emploi; il ne possède qu'un œil, mais cet œil a une teinte fauve vitreuse; ses bras ressemblent à des mannes, ses mains à des verveux de fer.

La porte venait de s'ouvrir et le guichetier prévenant il arrivait au monde.

Les nouveaux hôtes étaient Jeanne et Gracchus. Pauvre enfant ! elle était bien pâle; et

son courage avait failli l'abandonner, lorsqu'il lui fallut baisser la tête pour entrer sous le fatal guichet. Un froid mortel pénétra dans ses veines, et vint lui glaçon le cœur; alors elle donna toutes ses pensées à Dieu, et, appuyée sur le bras de Gracchus, elle continua de marcher. Mais ce bruit de verveux, ces portes massives qui roulaient en hurlant sur leurs gonds, ces murs froids et nus, ces voûtes sombres sous lesquelles s'infiltrait à peine quelque lumière au lieu de clarté, la faisait frissonner malgré elle. Gracchus était très-pâle; il avait bien envie de trembler aussi de tous ses membres; mais il sentait sur son bras tressaillir celui de la jeune fille, et il s'efforçait d'avoir du courage. Le cœur a tant de ressources !

C'est le premier moment qui est un peu dur, vois-tu, mon enfant, lui dit-il, mais on s'y fait.

Ca été plus fort que moi, répondit-elle d'une voix basse en appuyant sa tête blonde et pâle sur l'épaule de Gracchus; heureusement qu'ils ne me laisseront pas longtemps ici.

Georges est puissant, Jeanne, j'ai l'espoir qu'il te sauvera.

La jeune fille secca la tête :

Oh ! je n'ai pas peur de mourir, dit-elle. Ils étaient arrivés dans une sorte de grande salle séparée en deux par une cloison vitrée; il y avait des bancs le long du mur, voilà tout; et comme le jour n'y pénétrait pas, une lampe fumante en éclairait les sombres parois.

Attendez ici, dit le guichetier, que le citoyen conciergerie ait fait son affaire.

Jeanne tomba sur un des bancs et croisa ses mains sur ses genoux. Ses longs cheveux de-

que par un grand instinct du mal, et il sortit pour remonter à sa place... *La pire des erreurs est celle du chrétien.*

« Ceux qui s'engagent sous le nom de socialisme chrétien perdent tout s'ils viennent de la force. Ils n'auraient juste assez de vérité pour écher toute l'erreur ! »

«... Si l'on fut parvenu à marier l'esprit révolutionnaire avec l'esprit religieux c'en était fait à jamais de notre époque... Le grand danger a été là. Il faut que Dieu ait mis en protection spéciale notre civilisation pour préserver son clergé de l'erreur la plus glissante qui fut jamais sous ses pas. Un esprit supérieur, inouï, miraculeux, a pu seul le conduire ! »

Tous les chapitres du livre de M. B. Saint-Bonnet sont marqués au coin de ce bon sens supérieur. Qui ne sera frappé, par exemple, de la profonde vérité renfermée dans ce peu de lignes :

« La bourgeoisie n'a qu'un parti à prendre, c'est de se mettre à dévoluer le peuple. »

« Qu'elle se fasse maintenant le point quel le a tissé durant cent ans... elle a détruit le christianisme, qu'elle le fasse ! Elle approchera la misère en cœur, et ce que le christianisme eût fait aux saints et aux docteurs à établir parmi les hommes, elle ne se sauvera que par le repentir. »

« Trop longtemps la classe nouvelle n'est crue supérieure à l'ancienne classe. C'est le moment de le montrer; l'œuvre est la même, un peuple à conquérir... Que la classe nouvelle le sache bien, elle en est au même point que les Français, le jour où ils entrèrent sur les Gaules. »

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 21 JUIN 1851.

Première Page:—Mouvement en Allemagne.—BIBLIOGRAPHIE:—De la Restauration Française, par M. Saint-Bonnet. Feuilleton:—Le Montagnard ou les Deux Républiques—1793-1848—(Première partie sur 1793.)—(Suite.)

La splendeur traditionnelle de la Fête-Dieu s'est renouvelée dimanche pour la célébration de ce grand jour. A la suite des nombreuses abondances de la nuit, d'épais nuages confinèrent toute la matinée d'assombrir le ciel. Vers midi le firmament s'éclaircit. Des citoyens inspirés par leur zèle voulurent honorer le passage du Sacrement dans les rues que la procession d'habitants, en disposant avec tout le goût désirable les embellissements et les tentures des deux côtés de la voie parsemée dans toute sa longueur de tapis sur deux alignements parallèles. La cérémonie eut lieu à l'issue des vêpres; elle fut brillante et s'accomplissant dans un ordre parfait; la pluie avait cessé. L'orchestre de la société de tempérance et celui des élèves du collège exécutaient; en tête de la procession étaient différentes associations, confréries, etc., les officiers de la St. Jean Baptiste porteurs des insignes de cette association, et quelques compagnies de pompiers en costume.

Le coin d'œil que présentent les décorations de l'église paroissiale jusqu'à celle de Bonsecours, était assurément magnifique. MM. Lévy, commerçant, Desnoyers, Bovio Gauthier, le Dr Picault, R. Trudeau, Beaudry etc. ont remarquablement contribué à l'éclat imposant de la solennité. Il y avait affluence d'étrangers venus des Etats-Unis pour en être les spectateurs. Nous ne doutons point de leur disposition à reconnaître qu'il ne manque en cette circonstance, pour rendre digne d'elle à tous égards la démonstration religieuse dont nous parlons, que la bénignité de l'atmosphère et un soleil moins avare de ses rayons.

Nous extrayons de l'Univers, journal Parisien, les nouvelles suivantes concernant Mgr. Demers:

Le jour de l'Ascension, Mgr. l'Evêque de Vancouver (Oregon) a fait une ordination de trois missionnaires dans la chapelle du petit séminaire de la rue Notre-Dame-des-Champs. Ces trois missionnaires se préparaient depuis près d'un an, dans ce docteur et pieux asile, à l'œuvre évangélique qu'ils vont accomplir sous les yeux de l'Intérimiste pontifical qui les emmène avec lui.

Mgr. l'Evêque de Vancouver (Oregon), en sa qualité de Canadien, s'honore de l'origine française de sa famille. Ayant fait connaître à M. le comte de Chambord le dévouement de sa pauvre mais immense mission, l'auguste chef de la maison de Bourbon, malgré les gênes de l'exil, lui a fait remettre par M. de Pastoret un autel pontifical complètement muni de tous les vases sacrés et ornements nécessaires à la célébration des saints mystères.

Le respectable évêque missionnaire, en attendant l'époque de son départ, visite tous les établissements de communautés religieuses de la capitale, principalement ceux qui s'occupent des missions d'outre-mer.

CONVERSIONS.

Aux fréquentes conversions que nous avons annoncées il faut joindre celle du suisse Gabriel, posteur du village de Doumarin, dans le canton de Vaud qui a reçu le 7 mai, à Castellamare, le baptême et la confirmation des mains de l'évêque de cette ville. (*Gazette del Regno, Le Due-Sicilie.*)

L'Echo de Florence annonce que le 15 mai un jeune et noble Anglais, M. Gauthier-Kennedy-Laurie, a abjuré dans cette ville le protestantisme entre les mains de l'évêque de Fiesole. Un reçu le baptême sous condition, à confirmation et la sainte communion. Un grand nombre de personnes distinguées, parmi lesquels plusieurs protestants, assistaient à la cérémonie.

Un habitant de Luques ayant épousé une anglaise la condisciple dans sa ville natale, et la s'étant présentée un jour pour faire consacrer son mariage ad securitatem, la jeune femme déclara ne savoir pas si elle était baptisée ou non, et n'avait reçu aucune instruction religieuse; elle ignorait, en effet, ce que c'est que Dieu, Jésus-Christ et son église. Une telle ignorance lui causait, ajouta-t-elle une inquiétude dont elle ne pouvait se rendre compte. Instruite des vérités de notre sainte religion, elle a reçu le baptême sous condition et les autres sacrements.

Lundi dernier, cinq personnes ont abjuré la foi protestante pour embrasser celle de Bath. L'officiant était le T. Rév. Michael-Francis Crowe, docteur en théologie. Les nouveaux convertis, dit notre correspondant, appartenaient tous à de très respectables familles.—(*Morning Herald.*)

Un jeune Anglais, M. Isaie Witte, occupé depuis quelque temps à monter une machine à vapeur dans l'établissement d'Almaden, en Espagne, vient d'embrasser la religion catholique. C'est le 18 mai qu'il a fait son abjuration solennelle. Le clergé, le corps municipal, les autorités civiles et militaires ont assisté, ainsi qu'une grande multitude de fidèles, à cette consolante cérémonie.

Parlement Provincial.

Nous poursuivons notre énumération des mesures qui ont été soumises à la considération de l'Assemblée-Législative, à cette session, en nous réservant d'émettre plus tard nos réflexions sur celles qui nous paraîtront le requérir.

MILLES.

Pour rendre inconnues à cet égard les personnes qui aiment agir précédemment en vertu de règlement des conseils municipaux; Pour simplifier l'administration de la justice. Dans la pensée du moteur de cette mesure, elle convertirait en une seule cour, appelée cour de loi et d'équité, toutes les cours de justice du Haut-Canada, et simplifierait les modes actuels de procédure, (M. H. J. Boulton); Pour prévenir les ventes et les échanges frauduleux de chevaux. Ce projet de loi se

recommande par le motif d'une grande utilité pratique, (M. Goguy); Pour aider aux débiteurs insolvables (faisant revivre la loi des banqueroutes); projet soumis à un comité spécial; (M. Sherwood); Pour incorporer la compagnie du canal du St. Laurent; Pour abolir l'emprisonnement pour dettes;

Pour incorporer la profession médicale dans le Haut-Canada, (M. Cameron, de Cornwall); Pour amender l'acte de la dernière session touchant les salaires de certains officiers de justice dans le Bas-Canada; un comité a fait rapport sur cette mesure; Pour prévenir les traitements cruels envers les animaux; se rapportant au Haut-Canada; (M. Richards); Pour le recouvrement des immeubles illégalement possédés et détenus dans le Bas-Canada; référé à un comité spécial; (M. Sanborn);

Pour régler l'inspection des bois, (mesure rejetée à la seconde lecture.) (M. Laurin); Pour amender la loi relative à la distribution des statuts, (M. Boulton); Pour régler les droits des locataires et locataires, (M. Lemieux); Pour incorporer l'assurance Maritime de Montréal, (M. Badgley); Pour amender la loi sur la pratique de la médecine; Pour remédier aux inconvénients causés par l'incendie des registres de Lotbinière; Pour établir un meilleur mode de convocation du Parlement; Pour incorporer les associations de la bibliothèque et de l'Institut des Artisans; Pour établir des tribunaux conciliateurs dans le Haut-Canada, (M. McKenzie); Pour amender l'acte instituant la cour du banc de la reine dans le Bas-Canada; Pour amender la loi du Bas-Canada touchant le district dans lequel peuvent être intentées les actions réelles ou mixtes, (M. Chauveau);

Pour améliorer le mode d'administration de la justice criminelle; Pour rendre obligatoire l'enregistrement de actes et titres portant créances envers la Couronne; Pour amender l'acte améliorant la loi sur la preuve dans le Haut-Canada; Pour autoriser la Compagnie du chemin de fer de Champlain et du St. Laurent à construire une ligne d'embranchement jusqu'à la frontière à l'est de la rivière Richelieu, ainsi qu'un pont sur la dite rivière;

Pour amender les lois qui protègent les magistrats et autres fonctionnaires dans l'accomplissement de leurs devoirs publics; Pour incorporer une compagnie pour le chemin de fer du Lac Supérieur au Pacifique, (M. Sherwood); Pour autoriser le Conseil Municipal de Wentworth et Haldon, à l'aliénation d'une partie du terrain où sont érigés les cours de justice de ces localités; Pour amender l'acte 12 Vict., afin d'étendre les dispositions au creusement des rivières;

Pour incorporer l'école de médecine de St. Laurent; Pour naturaliser Ira Gould et d'autres personnes; Pour incorporer les pilotes de Québec; Pour amender l'acte qui pourvoit à la formation de compagnies pour établir des manufactures, (M. Lacoste); Pour admettre d'Alton McCarthy à pratiquer comme procureur dans les cours de justice; — Un autre bill pour le même objet en faveur de E. J. Darmell éer; Pour le recouvrement des arriérés de taxes à Wellington (Haut-Canada), (M. Fergusonsson);

Pour amender les actes relatifs à la protection du gibier dans le Bas-Canada, (M. Ross); Pour amender l'acte relatif aux Salaires des officiers de justice dans le B. C.; — Pour indemniser les jurés dans le H. C. (référé à un comité spécial); — Pour faciliter l'exécution des jugements rendus par les cours de commissaires dans le Bas-Canada; — Pour rendre exécutoires les jugements de la cour de circuit de St. François.

Pour amender la loi relative aux apprentis, — Pour amender l'acte incorporant le barreau du Bas-Canada; — Pour amender la loi concernant la mainlevée dans le H. C. — Pour amender les actes relatifs à l'amélioration de la Rivière-du-Chêne; — Pour l'affectation d'une étendue de terre dans le Bas-Canada pour les Sauvages (tabou-donné); — Pour pourvoir à la réparation des chemins à l'entretien desquels il n'est pas autrement pourvu (M. Meyers);

La séance de samedi, 14, de l'Assemblée législative, a été remplie par la discussion d'une proposition de M. Christie demandant à déférer à un comité spécial l'examen des comptes publics, motion qui fut agréée; puis, des résolutions de M. Hincks pour amender la loi de recensement, vinrent à leur tour et furent adoptées après une longue discussion à laquelle prirent part MM. H. J. Boulton, H. Sherwood, Smith (Frontenac) qui les ont combattus, et MM. Baldwin, Price, Morrison, Smith (Durham) et Richards, qui s'exprimèrent en faveur de la mesure.

La séance du 16 a été marquée par la présence des honorables Joseph Howe et Chandler, tous deux députés du Nouveau-Brunswick pour le sujet de leur en contentant, de Québec à Halifax. Ces messieurs furent présentés à la chambre par MM. Lafontaine et Sir A. McNab et acceptèrent un siège dans l'assemblée parlementaire. Les discussions du jour tombèrent sur des sujets d'une importance fort ordinaire. Le reste de la séance fut consacré à la lecture de quelques uns des projets de loi récapitulés ci-dessus. Le bill présenté par M. Jobin pour la répression des discordes aux portes des églises échoua dans un comité de toute la chambre. Le motif de ce rejet était principalement, si nous en jugeons d'après les débats, l'utilité de la mesure.

(Rapport Télégraphique.)

Toronto, 18 juin. M. Laurin a présenté hier soir un bill pour expliquer l'acte concernant les inspecteurs de bois.

L'inspecteur-général rapporta ensuite en un comité le bill de la division territoriale du Haut-Canada. Toutes les clauses en furent adoptées jusqu'à la quinzième, celle qui énoncé que chaque comté enverra un représentant au parlement. M. Hincks proposa un amendement à cette clause d'en excepter le comté d'York, qui devrait avoir deux représentants. M. Sherwood, avec d'autres membres, combattit cette motion sur le fondement qu'en réunissant deux comtés distincts pour leur donner deux représentants, on avait l'intention de supprimer la majorité conservatrice dans un comté par la majorité ministérielle prépondérante dans l'autre.

Il fut répliqué par M. Hincks et d'autres membres du ministère, que l'intention qui avait dicté la modification proposée, était d'avoir un comté métropolitain, sans priver le peuple de sa juste part de représentation dans la chambre.

Ce soir, M. Lafontaine a donné avis d'une motion pour former un comité de toute la chambre afin de délibérer sur la consolidation des lois du Bas-Canada; et M. Badgley, d'un bill pour amender la loi sur le jury pour le Bas-Canada.

M. Sanborn fit une question au sujet des allocations des chemins et Ponts. M. Hincks le reporta aux estimés, qui bientôt seraient produits devant la chambre.

M. Ross a introduit un bill pour rendre vacants les sièges des membres qui auraient

prêté le serment d'allégeance envers un gouvernement étranger, ou qui se seraient rendus coupables de pratiques infamantes.

Ce bill (dit le rapport) est présenté avoir pour objet M. McKenzie.

En réponse à M. Dewitt, M. Hincks dit qu'il était impossible de spécifier en quel temps les commissaires nommés pour s'enquérir sur le sujet des pertes causées par la rébellion dans le Bas-Canada, faisaient leur rapport.

M. Hincks proposa l'octroi d'un subside à sa majesté. Agréé.

M. Hincks déposa sur la table les rapports touchant le commerce et la navigation pour l'année écoulée.

La considération du bill sur le pénitencier fut ajournée.

Le bill pour prévenir les déprédations de la part des hommes de cage, fut lu pour la seconde fois, puis déferé à un comité spécial.

(Rapport Télégraphique.)

Toronto, 19 juin. Sur motion de M. Chabot, le 44<sup>e</sup> règlement de la chambre fut suspendu quant à son application, en attendant qu'il avait rapport à la requête des Maires et conseillers de la cité de Québec, demandant que leur acte d'incorporation fût amendé.

Sur motion de M. Chauveau, le bill pour amender la loi du Bas-Canada concernant le district dans lequel les actions réelles ou mixtes doivent prendre origine, fut amendée en comité, et le grossissement en fut ordonné ainsi que la troisième lecture pour lundi prochain (23.)

Le bill pour amender de nouveau le mode d'administrer la justice criminelle, a été discuté en comité; le grossissement en fut la troisième lecture pour vendredi [20].

La Chambre se forma en Comité sur le Bill pour rendre Héligatoire l'enregistrement des actes et contrats portant créance envers la Couronne, et y fit plusieurs amendements.

Sur motion de M. J. H. Cameron, la Chambre se forma en Comité sur le Bill pour modifier l'acte qui amende la loi sur la preuve pour le Haut-Canada, lequel a été amendé; après quoi le grossissement en a été ordonné ainsi que la première lecture pour vendredi.

Ce dernier bill souleva une longue discussion sur des points techniques.

Le bill pour autoriser la compagnie du Chemin de Fer de Champlain et du St. Laurent à construire une ligne d'embranchement jusqu'à la frontière à l'est de la Rivière Richelieu, et à construire un Port sur la dite Rivière, a été lu pour la seconde fois et réservé à un comité.

Le Bill pour amender et consolider les lois qui assurent protection aux magistrats et autres fonctionnaires dans l'accomplissement de leurs devoirs publics, a été lu une seconde fois et la considération en a été y ajournée à lundi.

(Le 19 étant jour de la Fête-Dieu, la Chambre n'a pas tenu séance.)

Les procès-verbaux de la séance de vendredi (20) ont été remarquables ni par leur nombre ni par l'importance des matières, qui en ont été le sujet. M. Sherwood a donné avis qu'il proposait un bill pour incorporer la Société de la Maison des Orphelins de Toronto. Une mesure d'un intérêt plus grave et qui n'a été qu'annoncée par M. Sherwood, est un amendement à une motion de M. Price dont Pollet est le vote d'une adresse à la reine la remerciant de l'acte si bien mérité qu'elle a daigné faire à l'Adresse précédente de la chambre au sujet des Réserves, exprimant le regret de ce que les Réserves deviennent chaque la matière des discussions nouvelles, et formulant l'opinion qu'il est désirable de maintenir les arrangements existants ce qu'ils sont. Après qu'un rapport de comité permanent sur la requête du T. Rév. H. J. Grasset et autres demandant l'incorporation de la Maison d'Industrie de Toronto, eût été soumis, M. Prince présenta une motion pour ajourner à lundi (23) les ordres du jour qui avaient été fixés pour la veille [jeudi], et il s'éleva une discussion qui se termina par l'adoption de la mesure proposée par M. Prince qui, sur la suggestion de M. Cameron, déclara ne pas s'opposer à ce que les membres renonçassent à leur traite-

bonnés lui couvraient une partie du visage et miselaient sur sa robe d'indienne. Ses yeux n'avaient pas de larmes, et, comme tout était silencieux autour d'elle, ses lèvres murmuraient bien bas:

Mon Dieu ! faites que Georges ne me sauve pas !

Tout-à-coup des hurlements et des rires firent vibrer les échos de la salle. On entendait le bruit des verres brisés et celui des conteux qui frappent en cadence sur la table.

Il s'agit hureux de rire à bas, dit Gracchus en relevant la tête: je n'en ai pas envie moi.

Horatius Cortès a fait repris sa chanson un instant interrompue, chef d'œuvre de barbarie, de cynisme et de révolante abjection.

Mlle De Savernay se serra en tremblant contre Gracchus.

Quelle affreuse chanson ! dit-elle en cachant sa tête dans ses vêtements.

Le brave homme entouré de ses bras le corps de la jeune fille comme pour lui faire un rempart contre ces chants odieux.

Quelques instants après, le guichetier vint les chercher. Tous les papiers étaient en règle. Jeanne se releva et prit le bras de Dupuis, et tous deux s'acheminèrent en tremblant.

La salle dans laquelle ils entrèrent était pleine. Femmes et vieux, femmes et hommes, étaient réunis dans cet antichambre de la mort.

Mais cette salle avait un aspect étrange; les frons s'étaient pas inclinés vers la terre; les visages pâles, les regards immobiles. Chaque jour d'oubli semblait être une fête dans la vie.

On ne pensait plus à la mort, on attendait, comme après le jour qui suit, on attend le jour qui doit venir.

Aussitôt que la porte s'ouvrit pour donner passage à Gracchus et à Mlle De Savernay, une jeune fille blonde comme elle s'élança avec un cri de joie en lui sautant au cou.

Toutes deux se firent longtemps embrassées. Leurs yeux versaient des larmes, mais ces larmes se confondaient sur les joues de l'une et de l'autre, mêlées comme l'étaient leurs cheveux, mies comme l'étaient leurs deux cœurs.

Cette jeune fille, on s'en souvient, c'était Anaïs De Prévillo, la compagne bien-aimée de Jeanne, sa sœur de couvent.

Oh ! Dieu est bon... murmura Jeanne la première; il nous réunit aujourd'hui.

Oui ! Dieu est bon et cruel à la fois, ma pauvre Jeanne... toi... aussi, tu n'as donc pu leur échapper ?

Ma bonne Anaïs, nous allons bien le prouver qu'il ne nous sépara plus... n'est ce pas ?

Anaïs se renversa un peu en arrière pour mieux voir son amie et pour faire entrer son regard plus profondément dans son cœur.

J'étais isolée, perdue, dit-elle, la prison me rend le bonheur du couvent; qu'elle soit bénie!

Jeanne appuya sa tête sur l'épaule de sa compagne; le bonheur comme la souffrance éprouvait ses forces.

Dupuis les regardait toutes deux avec un sourire amer.

Pauvre enfant ! murmura-t-il, si jeunes et déjà si près de la mort !

Ceux qui ont des cheveux gris sur la tête ont ils donc droit de se plaindre ?

C'est égal, ajouta-t-il plus bas, en se frottant le cou par un mouvement involontaire; la guillotine est une vilaine chose.

Anaïs tenait Jeanne par la main, elle l'embrassait successivement devant plusieurs dames en la nommant. Chacune attendait doucement à elle la nouvelle venue, et la baisait au front.

On eût dit une jeune fille présentant une de ses amies dans une soirée.

Elles s'arrêtaient toutes deux devant une jeune femme qui tenait à la main un ouvrage de broderie. Elle releva la tête et tendit la main à Jeanne:

Ma charmant enfant, lui dit-elle, ici l'on n'a pas le droit d'avoir les joues pâtes comme sont les vôtres, des yeux tristes comme le sont vos beaux yeux bleus. N'est-ce pas, Vicomte ?

ajouta-t-elle en se retournant vers un jeune homme qui était assis près d'elle.

Le jeune homme qui s'était levé avec cette politesse de bonne compagnie dont on ne trouve plus les lambaux dispersés qu'aux Carnes, au Luxembourg, à l'Abbaye ou à la Conciergerie, s'inclina et répondit:

Ici, il n'y a point d'égisme, Mademoiselle, chacun apprend aux autres ce qu'il sait; la contesse vous apprendra l'insouciance et la gaieté; et moi, je vous enseignerai ce que j'ai appris demain à bas; l'espérance du ciel et la résignation.

Aimez-vous à chanter, mademoiselle, reprit vivement la jeune femme ? nous possédons un clavier délicieux.

Tu avais une voix charmante au couvent, dit Anaïs.

J'essayerai de me le rappeler, répondit Mlle De Savernay. Nous chanterons, Anaïs, cet hymne à deux voix que tu aimais tant.

Mlle De Prévillo et Jeanne s'éloignèrent, et s'arrêtèrent un peu plus loin devant un vieillard qui leur prit la main à chacune et leur parla de cette voix douce et grave de la vieillesse.

Jeanne l'écoutait et le regardait comme elle eût écouté et regardé son père.

Mes enfants, leur disait-il; vous êtes bien jeunes et je suis bien vieux. C'est la première fois que les deux extrémités de la vie se touchent de si près.

Est-ce que vous souffrez, Monsieur le duc ? lui dit Mlle De Prévillo, vous êtes bien pâle ?

Un peu, reprit le vieillard d'une voix oppressée.

Et il ferma les yeux.

Ma sœur, dit Anaïs en embrassant Jeanne, la présentation est finie.

Le vieux Dupuis avait suivi Jeanne pas à pas. Tout ce qu'il voyait et entendait lui causait une grande stupefaction. Ses idées sur la mort étaient complètement bouleversées.

Pendant que Mlle De Savernay causait avec la contesse, il avait regardé une partie de cartes qui se faisait dans un des coins de la salle. Les deux joueurs paraissaient très attentifs à leur partie.

Je ne les comprends pas, dit-il en lui-même, et je veux bien être pendu si je pourrais distinguer un valet d'une dame.

J'ai le roi, dit l'un des joueurs en riant. Gracchus fit un bond sur lui-même.

A-t-on jamais ouï dire de ces choses là ? murmura-t-il entre ses dents; c'est dans le cas de nous faire couper la tête à tous sans désespérer.

Mauvais signe, reprit l'autre, les rois ont du malheur aujourd'hui.

Mon cher monsieur, répliqua celui-ci, on n'a rien de mieux à faire ici qu'à se compromettre, ça calme les nerfs.

Dupuis, ajouta l'autre avec gaieté, on ne fait guère attention à ce que l'on dit quand on n'a plus la tête à soi.

Gracchus trouva le mot spirituel, mais désagréable.

Pendant ce temps la jeune contesse chuchotait au clerc.

Qui dirait, pensa Gracchus, que demain les trois quarts de ceux qui sont ici n'y seront plus ? Pourquoi que Georges parviendrait à nous tirer de là ?

Le bras de Jeanne vint s'appuyer sur le sien. Le pauvre homme ne put s'empêcher de tressaillir.

Tu n'as fait peur, lui dit-il, j'ai cru que...

On venait déjà nous chercher ? interrompit la jeune fille de sa voix douce et triste.

Et se levant sur la pointe des pieds pour l'embrasser.

Anaïs, dit-elle à sa compagne. Dieu n'a pas mis sur la terre deux cœurs aussi bons que celui-ci.

ment pour le jour de l'occurrence de jeudi. La Chambre ne s'ajourna ensuite qu'après la lecture des bills nouveaux ci-dessous énumérés:
— Pour la loi de l'incorporation de la Cité de Québec (M. Chabot).

Benediction de la pierre angulaire de l'Eglise St. Pierre à Montréal.

Dimanche prochain, 29 du présent mois, aura lieu la bénédiction solennelle de la pierre angulaire de l'Eglise St. Pierre, que Mgr l'Evêque de Montréal fait construire dans le magnifique faubourg Ste. Marie, dit faubourg Québécois, desservie depuis plus de deux ans par les RR. PP. Oblats.

Monsieur le Maire de la Cité assista à cette cérémonie. L'allocution qui doit la présider sera faite par M. Charles Larocque, curé de St. Jean Dorchester.

Le plan de cette église, qui est d'ordre gothique, est de beaucoup plus grand que celui de la cathédrale de Québec, et promet à cette intéressante paroisse et à la cité un des monuments les plus remarquables de la province. Il est en entier l'ouvrage d'un architecte canadien assez connu, qui le fait lui-même exécuter dans son atelier.

Le travail d'exécution est suffisamment avancé pour exciter une honorable curiosité et contenir le goût.

Quoique le grand nombre des habitants qui assistent à cette nouvelle église veulent contribuer et contribuent déjà en fait selon leurs moyens à sa construction, les seules ressources de ce faubourg sont bien loin de pouvoir suffire à élever dans Montréal, ce beau monument au prince de sapines; aussi compte-t-on que l'exemple déjà donné, par plusieurs citoyens remarquables de la Cité et des environs, sera suivi bientôt par le grand nombre.

Cette cérémonie commencera à 4 heures p. m. rue Visitation. La bande de musique de tempérance, ainsi que celle de St. Pierre, joueront pendant la cérémonie.

Son Honneur le Maire de la Cité assista à la cérémonie de la pose de la pierre angulaire de la nouvelle église.

Municipalité de Montréal.

Le Conseil de ville délibéra dernièrement sur les dispositions d'un projet de loi en amendement de l'acte qui l'institue. Il y eut discussion sur des points importants: — les qualifications des électeurs, auxquelles rien ne paraît devoir être changé; — celle de magistrat qui devront avoir les conseillers; — l'égalité numérique des représentants dans le Conseil pour les faubourgs et pour la ville. — Mais la partie sans contredit la plus remarquable du projet est la création d'une Cour de Recorder en remplacement de la Cour actuelle du Maire. La juridiction de ce tribunal nouveau embrasserait les petites affaires de police les poursuites intentées par la Corporation en recouvrement des taxes, etc. Quant au président du tribunal, Recorder, il serait nommé par le Conseil moyennant un traitement de £300 par année. Cette dernière disposition ainsi qu'une autre énonçant qu'il ne serait pas nécessaire que le Recorder fût un avocat de dix années de pratique, ont été adoptées à l'unanimité des voix.

M. G. Cartier est le représentant qu'on a chargé de proposer à la Chambre l'adoption de ce projet de loi, qui est maintenant devant elle.

Le Maire a soumis une proposition ayant pour objet le parachèvement du marché Bonsecours. Les bureaux de la Corporation sont établis dans cet édifice qui renfermerait en outre une vaste salle destinée à divers usages publics. Un comité doit préparer un rapport à ce sujet.

Il a été adopté un rapport du comité des chemins recommandant l'emploi de £250 pour la construction ou la réfection des trottoirs en bois. Une autre somme de £196.19.5 doit être appropriée aux travaux d'achèvement des améliorations de la place Viger. Le public et particulièrement les voyageurs, approuveront fort les règlements du Conseil qui assignent aux cabs, aux omnibus et aux caïchons, les limites dans lesquelles ces véhicules stationneront à l'avenir aux environs des débarcadères du port.

Nous apprenons par le Daily Journal de Chicago, que le Rev. Père Chiniquy, à son arrivée dans cette ville, le 7 du courant, a été l'objet d'un accueil empressé de la part des membres de la Ligue de Tempérance de Chicago, qui lui ont présenté une adresse de congratulations à laquelle l'abbé de la tempérance a répondu par un discours digne de l'occasion et du motif qui l'avait fait naître.

On nous communique la note suivante: "Le Révérend N. Pilote, du Collège Ste. Anne, vient de faire publier à ses frais une jolie carte, représentant le Saguenay et le Lac St. Jean, avec les Etablissements qui sont sur leurs bords. Cette carte est adressée aux amis de la colonisation du Saguenay" par Monsieur Baillanly, arpenteur, et ne peut manquer d'être bien utile, surtout pour ceux qui s'occupent de colonisation. D'ailleurs c'est un moyen très ingénieux d'attirer l'attention publique sur cette portion si intéressante

de Canada, et qui aura avant bien peu d'années une importance immense par sa population son industrie et son commerce. Aussi le zèle des Messieurs du Clergé et autres citoyens influents qui favorisent et encouragent la colonisation et l'établissement des belles terres du Saguenay, mérite sans aucun doute les éloges les plus grands, car leur œuvre est vraiment patriotique."

An rapport d'un correspondant qui de Toronto écrit au Montreal Gazette, des lettres reçues au siège du gouvernement annoncent que le gouvernement américain s'est définitivement résolu à ne pas négocier avec le Canada touchant la réciprocité commerciale entre les deux pays. Cette détermination serait fondée sur la nature même du projet qui en attribue la connaissance et la discussion au pouvoir législatif et non à l'autorité exécutive des Etats-Unis.

Ce jour étant celui de la fête patronale des Canadiens, la célébration n'en a pas été oubliée. Nous voyons de nos fenêtres de fil en aiguille la musique des non-braves colonnes des enfants du sol formant une procession, immense par le nombre, et éminemment patriotique par le cœur, car on ne déploie pas autant d'enthousiasme dans une fête nationale sans qu'il en soit ainsi. La journée n'étant qu'à demi écoulée, nous faisons acte de nécessité en remettant à vendredi le compte-rendu qu'exige de nous cette date du 24 juin, l'une de nos plus intéressantes éphémérides.

Nécrologie.

La vénérable Compagnie de Jésus et la ville de Montréal viennent de faire une perte bien sensible par la mort prématurée du R. P. Henri Du Merle, docteur d'Etat, et après une carrière de 35 années. Le défunt était l'un des membres distingués de son Ordre au Canada, et l'objet de l'estime et de l'affection générale des citoyens avec lesquels ses saintes fonctions le mettaient en rapport. Si nos enseignements ne nous trompent, le R. P. Du Merle naquit à Thervay, département de l'Eure, diocèse d'Evreux en France, le 5 Juillet 1815. Il entra jeune encore au Séminaire de St. Sulpice, où il termina ses études Philosophiques et commença un cours de Théologie.

Quand Mgr. Brûlé, Evêque de Vincennes, Etats-Unis, vint en 1836 chercher en France des ouvriers évangéliques, le P. Du Merle qui n'était que Minoré, s'attacha à lui et le suivit la même année en Amérique. Il reçut les SS. Ordres à Vincennes.

En 1839, il obtint la permission d'entrer dans la Compagnie de Jésus, et il fit ses deux années de Noviciat au Collège de Ste. Marie, dans le Kentucky. Après ses premiers vœux il fut successivement employé dans les Collèges de Ste. Marie, de Louisville, et de St. John, New-York.

En 1847, pendant que le typhus exerçait à Montréal d'affreux ravages, sa charité fut vivement émue en apprenant le nombre de victimes que l'épidémie enlevait tous les jours, et il fut un des premiers à solliciter la faveur de voler au secours de ses frères. Il vint de New-York avec 5 autres Pères. La ville de Montréal n'oublia jamais cet acte de dévouement. Pendant la maladie, il resta au Séminaire de St. Sulpice, partageant les travaux et les sollicitudes des Prêtres zélés de cette Maison, alors tout épuisés de travail, et redoutant en grand nombre à la fatigue, et à la malignité du fleau. C'était l'époque des vacances du Collège St. John: le P. Du Merle les passa volontiers dans ces œuvres de zèle.

Il ne retourna à New-York que pour l'ouverture des classes. Il était chargé de la discipline de toute la maison. L'année suivante, il fut désigné pour faire partie de la Résidence que les MM. du Séminaire de St. Sulpice avaient fondée près de St. Patrice, pour les aider dans la desserte de la population Irlandaise de cette ville. Il y travailla constamment depuis cette époque, avec un zèle dont il savait faire accepter sans peine les plus laborieux dévouements, par l'extérieur jovial et bienveillant qu'il portait toujours dans l'exercice des plus pénibles fonctions. Sa santé robuste le rendait, au reste, capable de grandes fatigues. Il le fit voir surtout pendant le choléra, il y a deux ans, alors qu'il eut tant à faire pour porter les secours religieux aux nombreuses victimes de cet autre redoutable fleau.

Après avoir échappé à deux épidémies, le P. Du Merle a finalement contracté la maladie qui l'a conduit au tombeau en visitant les malades de Gridlittown, au milieu desquels s'exerçait ordinairement sa charité. Il succomba à une violente attaque de typhus.

Attendant toute sa force et sa consolation de Celui qui l'avait soutenu dans sa courte mais édifiante carrière, il avait reçu deux fois la divine Eucharistie dans les premiers jours de sa maladie. Vendredi 20 de juin, les symptômes devenant de plus en plus alarmants, on lui administra les derniers Sacraments qu'il reçut au milieu de ses frères avec toute sa présence d'esprit et de vifs sentiments de piété. Le mal avait déjourné tous les remèdes.

Le 21, à 5 1/2 h. du matin, il rendit le dernier soupir. C'était le jour de la fête de St. Louis de Gonzague. Ainsi ce fils de Loyola comparait au pied du trône de Dieu en un jour, ou il retenait de Péloée des vertus d'un autre fils de Loyola. Cette coïncidence, on le conçoit, a dû mêler quelque joie aux amertumes du trépas.

Son corps fut exposé dans l'Eglise de St. Patrice. La population Irlandaise, toujours si distinguée par les sentiments du cœur, se

rendit en foule à ses obsèques, qui eurent lieu à 6 heures du soir. Comme l'empressement extraordinaire de ces classes laborieuses disait d'une touchante manière le bien que le bon Père leur avait fait! Comme il confondait les préjugés de ces hommes injustes dont le trépas, lui-même fera goûter les larmes des pauvres et des infortunés!

Le convoi formé de MM. les Sulpiciens attachés à St. Patrice, des Prêtres du Collège, des PP. et des FF. Jésuites du Collège Ste. Marie, des Frères des Ecoles Chrétiennes, des Elèves du Collège Ste. Marie et d'une suite nombreuse d'Irlandais conduisit le corps à la Cathédrale. La levée du corps se fit en face de l'Evêché par M. le Ministre Truteau, Grand-Vicaire, assisté des RR. PP. Oblats et des Prêtres de l'Evêché. M. le Supérieur du Séminaire et MM. les Chanoines portaient les coins du poêle.

Après le Libera solennel, le corps fut descendu dans les caveaux de la Cathédrale et déposé dans la chapelle de l'archiconfrérie où il repose.

EUROPE.

Angleterre.—Le Bill penal.

Nous ne dirons que peu de mots d'un Journal parisien de la dernière séance de la Chambre des Communes. Quatre votes ont été émis sur l'article premier du bill en discussion, qui n'est encore ni adopté, ni rejeté, ni même amendé. L'article résiste à toutes les tentatives faites pour le modifier; il sort victorieux de toutes les épreuves; les amendements succombent avec la minorité qui les propose et les soutient.

Les quatre votes ont eu lieu sur des amendements qui consistaient à ajouter ou à retrancher quelques mots à la rédaction du premier article du projet. Ministres, procureur-général, président du conseil, tout le gouvernement n'est agité, a parlé, discuté, insisté, pour prouver qu'un seul mot changé à la rédaction du bill conduirait l'Angleterre à sa ruine. Le nombre de voix de la minorité varie de quarante à cinquante. Ses membres n'en sont pas moins énergiques, persévérants et tous convaincus que le projet ne passera pas.

Un symptôme d'une haute importance, c'est que le Times attaque le bill sans ménagement. Il le représente comme la plus monstrueuse des logomachies. Il soutient que ses articles sent en contradiction les uns avec les autres, en contradiction avec certaines lois en vigueur que personne ne songe à modifier et qu'il serait impossible de mettre en harmonie avec les dispositions du bill soumis à la Chambre. Le langage du Times est le signe d'une réaction contre les violences du Gouvernement dans une question qui touche aux libertés de la conscience. De tout temps l'habileté du Times a consisté à flairer l'opinion politique, et de tout temps aussi sa politique a consisté à marcher avec elle. D'où il est permis de conclure que le sentiment public est fatigué du bruit de l'agression papale et que l'heure de la retraite ne tardera pas à sonner pour lord John Russell et ses collègues.

Le premier article du bill contre la liberté de l'Eglise en Angleterre et en Irlande a été voté, dans la séance des Communes du 30 mai, à 182 voix de majorité [244 contre 62].

Nous mettrons vendredi le lecteur au courant des progrès de cette mesure du premier ministre d'Angleterre. Encore, celle-ci sera-t-elle, d'une manière quelconque, la dernière?

Californie.

De nouvelles découvertes ont été faites dans les mines. Une dépêche télégraphique dit que "la perspective de ce côté est des plus heureuses; les mineurs qui exploitent le quartz font d'excellentes affaires; dans bien des cas ils obtiennent de 30 à 50 dollars par travailleur."

La nouvelle de la conflagration d'une grande partie de la ville de San-Francisco, s'est confirmée. Le Monitor Américain rend compte en ces termes de la terrible catastrophe: "Le Crescent City venant de Chégres, par la voie de Kingston est entré dans le port de New-York au milieu de la nuit de mercredi à jeudi. Les nouvelles qu'il apporte de Californie se prolongent jus qu'au 15 mai et confirment l'incendie terrible annoncé par le télégraphe. Le 3 mai, anniversaire d'un incendie qui l'an passé avait déjà désolé la ville, le feu s'est déclaré dans San-Francisco dont une grande partie n'est plus à ce jour qu'un monceau de cendres. Il commença dans un atelier de peinture situé sur le côté occidental de Portsmouth-square et s'étendit bientôt sur toutes les constructions avoisinantes, qui étaient de bois pour la plupart et remplies de matières essentiellement inflammables. Les pompes accourues immédiatement sur le lieu du sinistre commencèrent aussitôt à fonctionner, mais leurs efforts demeurèrent sans résultat et ne purent arrêter les progrès de l'incendie. Après quelques heures, les principales rues de la ville étaient atteintes par le fleau et quinze blocs entiers étaient la proie des flammes."

La Dame, Union Hôtel, Parker House, Jones Hôtel, New-World, City Hôtel, Del, monnaie, plusieurs maisons de Banque, bon nombre d'imprimeries avec leur matériel ainsi que les deux vaisseaux le Niantic et le Général Harrison ont été presque totalement détruits. Plusieurs personnes ont péri. Stockton était en même temps victime du même fleau qui semble, dans cette dernière ville provenir d'une volonté criminelle.

Comme on doit le penser, les pertes dans ces deux villes sont presqu'incalculables, et il n'est guère possible que les Compagnies d'Assurances puissent y faire face. Pour ce qui est de San-Francisco, certaines correspondances donnent déjà le chiffre exorbitant de \$7,000,000; d'autres portent leurs évaluations jusqu'à 15,000,000.

C'est un effroyable sinistre pour ce pays, mais il lui reste sa constante énergie, et il parviendra à le réparer: il faut pour cela que les passions si ardentes des éléments divers qu'il renferme se calment et que, devant ce malheur commun, toutes les volontés, tous les cœurs s'unissent dans une même pensée, celle de faire paraître la prospérité dans cette contrée dépeuplée de richesse.

Le contre-coup de ce désastre se fera ressentir à Philadelphie, Boston, Baltimore, la Nouvelle-Orléans, et plus particulièrement New-York.

CORRESPONDANCE.

Monsieur le Rédacteur,

Jusqu'à ces derniers temps, la corporation de Montréal a eu pour avocat M. Toussaint Peltier, praticien intègre et qui a toujours fort bien conduit les affaires de la corporation. M. Peltier a cessé néanmoins depuis quelques jours d'être l'avocat de la corporation; il a renoncé de lui-même à cet honneur. Les incidents qui ont amené sa résignation sont les suivants: M. Peltier, après avoir obtenu la permission de l'examen. Respecter le Conseil de Ville, c'est un devoir: critiquer ses actes publics et le droit de tous, principalement de ceux qui paient taxes.

Le Conseil donc a commencé par adjoindre à M. Peltier, un avocat en qualité d'avocat; cet avocat était M. Robert Abraham. Ce procédé, selon moi, n'est point exempt de blâme. D'abord, c'était pour le Conseil agir un peu tardivement que d'imposer un contrôleur à M. Peltier après une épreuve de dix années de services constamment bien rendus. Quant à M. Abraham, s'il est avocat instruit et homme de talent (ce que je ne lui conteste pas, car on ne doit pas contester ce que l'on sait être vrai), ce n'est pas à tort qu'on l'a supposé en état d'échapper un juriconsulte de la compétence et de l'âge de M. Peltier. Tournez la phrase, et dites: M. Peltier eût été plus à propos le Conseil de M. Abraham. Ce procédé de la Corporation, en occasionnant une dépense supplémentaire pour défrayer l'avocat adjoint, était un procédé à la fois contre-économique et de parfaite inutilité. Sans un autre rapport il péchait envers M. Peltier en ce qu'il portait atteinte à sa considération professionnelle. Peut-être même M. Abraham n'eût-il pas dû accepter l'honneur équivoque de cette responsabilité induc. Quoiqu'il en soit, M. Peltier, sentant en homme délicat, la position qui lui était faite, envoya au Conseil une lettre de démission. Le Conseil, jugeant sans doute que M. Abraham pouvait convenablement aviser M. Peltier et non point le remplacer, revêta sans cérémonie M. Abraham, en reconnaissant la résolution par laquelle celui-ci avait été nommé "avocat et conseil de la Corporation conjointement avec M. Peltier." — Immédiatement, une autre résolution est adoptée par le Conseil: "priant T. Peltier, écrivain, de retirer sa lettre de résignation comme avocat de la Corporation, et de vouloir garder cette charge avec l'entente qu'il paraîtra dans toutes les causes où la Corporation pourra être intéressée, et qu'il consultera M. R. Abraham comme Conseil quand il le jugera à propos." — Evidemment le Conseil avait l'intention de rendre pleine justice à M. Peltier, mais il tendait à lui enlever un pouvoir qui n'avait été qu'un pouvoir nominal.

Celui-ci venait d'être révoqué; on le réintègre aussitôt dans l'office de Conseil en modifiant cet acte par un proviso qui veut à peu près une élimination formelle. Car, qu'est-ce pour la Corporation qu'un Conseil qui n'est bon à consulter qu'à la volonté de celui auquel il est adjoint? — M. Abraham était nécessaire, ou bien il ne l'était pas. Il fallait donc ou l'avoir pas engagé d'abord, ou maintenant retenir ses services, à moins donc de les proclamer inutiles. Voilà tout. On dira que le Conseil ne pouvait autrement se l'arranger; cela est vrai, et c'est précisément de quoi je conclus que toutes les parties ont pleinement raison dans cette affaire, sous certains rapports. — 1. La Corporation, en complétant M. Peltier; 2. M. Peltier, en ne complétant pas la Corporation; 3. M. Abraham, en imitant M. Peltier. D'ailleurs, M. Abraham n'est plus qu'un mythe aux yeux du Conseil, la nomination de Joseph F. Peltier, écrivain, comme avocat de la Corporation, l'ayant réellement éliminé.

Je ne parle pas du public, qui ne voit apparemment dans tout cela que l'accident de circonstance, et nullement le dessein de nuire à la justice de la part du Conseil de Ville. C'est la conviction que partage

UN CONTRIBUABLE.

MARIAGES.

Mariage à Québec par le Révérend M. G. F. E. Drolet, M. Edouard Quéroux, fils aîné de son Révérend oncle, Guye, à Dlle Alicia Froste, fille aînée de feu le major Froste.

DECES.

En cette ville, samedi dernier, 21 courant, à l'âge de 59 ans, Dame Sophie Roy Portance, épouse de M. Frédéric Glackmeyer.

ANNONCES.

J. J. E. BIBAUD, AVOCAT.

Patit rue St. Jacques, No. 37.

Montréal, 21 juin 1851.

L. JESAGE, Professeur de Français, de Latin, de Mathématique et de Tenue de Livres. Cour des Rues St. Denis et Lauchetière, No. 2. Montréal, 20 Juin 1851.

AVIS.

NOUVEAU Recueil de 136 cantiques bien choisis et dont le prix est à la portée de tout le monde. Il se vend chez M. J. M. LAMOTHE, Libraire.

AVIS AUX ORGANISTES.

Le Soussigné qui a touché l'orgue pendant 25 ans à la Cathédrale de Québec, a arrangé EN MUSIQUE tout ce qui se joue et se chante en fait de PLAIN-CHANT dans nos Eglises. S'adresser à Québec à FRANÇOIS LÉCIVIER, Organiste.

Montréal, 10 mai 1851.

REPERTOIRE DE L'ORGANISTE

OU

RECUEIL DE CHANT GREGOBIEN

Adaptage des Eglises du Canada,

CONTENANT:

LES MESSES DE GRADUEL, tous les HYMNES ET PROSES, les HYMNES ET ANTIENNES en l'honneur de la Ste. Vierge, sur les AITS anciens et nouveaux, ainsi que les TOUS DE PROCESSION NATIONAUX, les AITS ANCIENS et les AITS MODERNES, les divers cantiques FINALES, les MORTS, les proses DESSINÉES et les LIBERTÉ, les que les donne le Professionnel, et arrangés en musique pour le chant et l'accompagnement.

Ce recueil, après avoir été soigneusement examiné a été homologué de l'approbation de S. G. MONSIEUR l'Evêque de Montréal. Il est maintenant sous presse, et paraîtra sous format in-folio d'environ 125 pages. Le sous-écrit a confiance dans l'utilité de son ouvrage en faveur des Eglises d'outre-mer et du patronage. Le prix de l'ouvrage est de \$3, dont le tiers payable à l'avance. Les Souscriptions doivent être transmises au Secrétaire de l'Evêché de Montréal.

J. B. LABELLE, Organiste de la Paroisse de N. D. de Montréal. Montréal, 10 Mai 1851.

Le Soussigné informe les Messieurs du Clergé et les Marguilliers des Fabriques qui ont le désir de recevoir de France le complément de ses commandes contenant un grand assortiment d'ORNEMENTS PEINTS de toutes descriptions. CALICES, GIBOIRS d'argent, OSTENSIBLES, VASES, CHANDELLIERS, CROIX, CHRISTI, et divers autres, en blanc pour le St. Sacrifice de la Messe, et tout sera vendu aux prix les plus réduits. J. H. ROY.

Montréal, 30 Mai 1851.

LIVRES NOUVEAUX

POUR DISTRIBUTION DE PRIX. Le Soussigné vient de recevoir par Great Britain, J. Pearl, Wraith et John Bull leur assortiment de LIVRES DE PIETE, LITTÉRATURE, DROIT, MÉDECINE, etc., etc.; la collection est très-considérable et le choix tant sous le rapport des ouvrages que sous celui des reliures et des prix ne laisse rien à désirer. DE PLUS: Chandelliers, Croix de Procession et d'Autel, Calices, Giboires, Ostensibles, Bénitiers, Borettes, Instruments de paix, Châsses, vases pour fleurs en porcelaine, Statuettes diverses aussi en porcelaine, Vaseaux, etc., etc. — E. R. FABRE, Ecrit. Rue St. Vincent, N. 3.

Montréal, 23 Mai, 1851.

IMAGES NOUVELLES.

Le Soussigné a reçu directement de France un assortiment de 25,000 FEUILLES IMAGES, assorties de grandeur et qualité, qu'ils offrent à des prix excessivement réduits.

E. R. FABRE, Ecrit. Rue St. Vincent, N. 3. Montréal, 23 Mai, 1851.

CHAPEAUX FRANÇAIS

Le Soussigné a l'honneur d'annoncer qu'il vient d'ouvrir quelques caisses de CHAPEAUX DE SOIE, Ire. qualité, pour MM. du Clergé, prix 25c. E. R. FABRE, Ecrit. Montréal 23 Mai, 1851.

TRAISSERIES FRANÇAISES de 8 sous à 10 chelins le rouleau. VEILLEUSES et FROMAGE de GRUYÈRE. A vendre par F. R. FABRE, Ecrit. Montréal, 23 Mai, 1851.

AVIS AUX MESSIEURS DU CLERGE.

Le Soussigné prie la liberté de prévenir Messieurs les Curés et le Clergé en général qu'il attendait par les premiers arrivages d'Europe un assortiment de VIN BLANC acheté et choisi par eux à BORDAUX, expressément pour l'usage du St. Sacrifice de la Messe, et dont ils disposeront à des PRIX MODERES. E. et V. HUDON. Montréal, 2 mai 1851.

PEINTURES, HUILES, ETC.

Le Soussigné offre ses plus sincères remerciements à ses amis et au public en général et à l'honneur de les informer qu'il a ouvert un magasin au no. 97, rue St. Paul, où il tiendra constamment un assortiment considérable de peintures PEINTURES, HUILES, BROSES et PINCEAUX, aux plus bas prix, et il espère par sa pénétrante manière l'acquisition de ses confrères et amis. Tous ordres pour ouvrages seront reçus au No. 97, rue St. Paul, ou au No. 16, rue de Plaisance, faubourg des Récollets, et exécutés dans le plus court délai. MICHEL MOSES. Montréal, 13 Mai 1851.

A vendre à cette imprimerie:

LE MANUEL

DE LA

VISITE EPISCOPALE

Dans les Communautés et Paroisses du Diocèse de Montréal

AUGMENTÉ

DU

MANDEMENT

DE MGR. L'EVÊQUE DE MONTRÉAL

POUR LA

Visite Générale des Communautés

PRIX: 279 la douzaine.

Montréal, 29 avril 1851.

DEPARTS DE LIVERPOOL

Table listing steamship departures from Liverpool to Boston and New-York, including ship names, dates, and agents.

Durant l'hiver, le service des mailles sera chaque semaine comme en été, deux steamers américains partant alternativement tous les 15 jours.

LIVRES NOUVEAUX

Le Soussigné vient de recevoir directement de France le par le navire FIDELITE venant de Bordeaux. Une superbe collection de LIVRES DE PRIÈRES, de DEVOTION et d'HISTOIRE.

ATTENTION!

Livres de Prières nouvellement arrivés de France. Le Soussigné très-reconnaisant de grand encouragement que les MM. du Clergé et la Librairie en général lui ont accordé jusqu'à ce jour.

IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES

On imprime à cet établissement: LIVRES, ADRESSES, CARTES DE VISITE, INVITATIONS, CIRCULAIRES, ET JOBS DE TOUTE ESPÈCE.

AVIS AUX ABONNES

L'ALBUM LITTÉRAIRE ET MUSICAL DE LA MINERVE

La maladie du propriétaire de l'Album a causé du retard dans la publication de ce Recueil Littéraire depuis le commencement de la présente année.

LIBRAIRIE ET RELIURE

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent. Le Soussigné offre ses plus sincères remerciements à MM. de Clergé et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu.

MOIS DE MARIE

NOUVELLE édition, augmentée des prières de la MESSSE, VÊPRES DES DIMANCHES, CHEMIN DE LA CROIX, ETC., ETC., avec jolie reliure.

ATTENTION!!!

VRAI VIN FRANÇAIS SANS MELANGE. M. HERVÉON & Cie., sollicités par des membres de leur famille, résidant aux portes de Bordeaux et en position incontestablement favorable.

LA VENDRE OU ÉCHANGER, UN TERRAIN

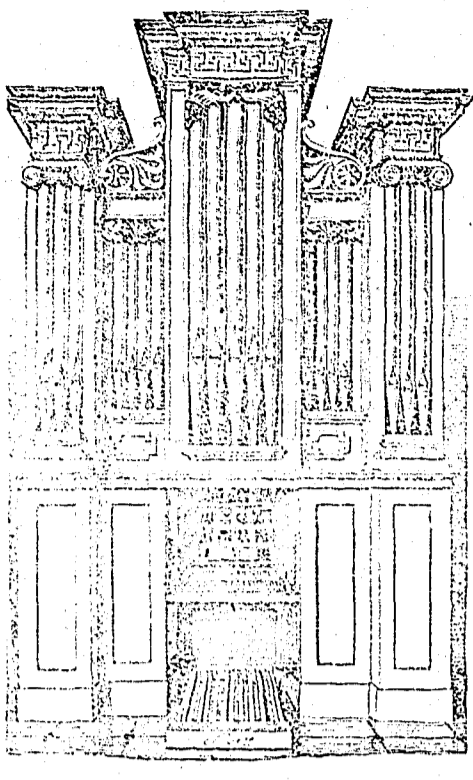
Un terrain sis et situé au quartier St. Louis de la cité de Montréal, près de l'Évêché de Montréal, de contenance de 40 pieds de front sur 164 de profondeur.

ATTENTION!

AVENUE, NEUVAIN POUR SE PRÉPARER A LA FÊTE DE LA MARIAGE

MANUEL

Sociétés de Tempérance, DEDIE A LA JEUNESSE DU CANADA, PAR LE REV. M. C. CHINQUY, P.T.R. Le soussigné a l'honneur d'informer MM. les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne.



Au Clergé.

Le Soussigné met en disposition un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de forme gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds de profondeur.

BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES.

Les Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation des BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES.

LE GUIDE DE L'INSTITUTEUR.

UNE SÉRIE DE RÉPONSES AUX QUESTIONS INSÉRÉES DANS LA CIRCULAIRE DU SCIENTIFIANT DE L'ÉDUCATION, ETC.

LES SOURDS-MUETS.

L'ÉCOLE des Sourds-Muets maintenant établie sur le Côteau St. Louis, auprès de la Montagne de Montréal s'ouvrira le 16 Septembre.

SOURCES DE PROVIDENCE.

M. S. GERMAIN qui conduit l'établissement des BAINS D'EAU MINÉRALE dans le nouveau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hyacinthe.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company.) INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT. CAPITAL—£10,000. BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON.

GERANTS DANS LE BAS-CANADA.

St. Jean—R. HAYWARD, Ecr. St. Louis—J. B. BOURRET, Ecr. St. Charles—J. B. BOURRET, Ecr.

ETTES COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE.

Le Soussigné est prêt à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction, dépendant de la valeur de la durée de la vie humaine.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Table with columns: Age, Avec les profits, Sans les profits, Demi-Crédit. Rows for ages 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60.

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance sur la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurance en Canada.

AGE A ATTENDRE.

Table with columns: Age, 50, 55, 60, 65. Rows for ages 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55.

NECTOR L. LANGEVIN- AVOCAT.

BUREAU, coin des rues St. Vincent et Ste. Thérèse au-dessous de l'établissement de la Minerve. Montréal, 8 novembre 1850.

ATTENTION!!!

LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTES DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, OU COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE.

AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES.

M. R. C. H. arrivé depuis peu de jours de San-Francisco, (Californie) désire trouver une place d'INSTITUTEUR, il a déjà tenu une école élémentaire dans le district de Québec.

BAUME DU DR. WISTAR.

Tiré du Démocrate (Saco) 22 Juin 1847. Il y a quelques jours, M. Eligh (William de Sanfrancisco) se trouvant à notre office, nous pria de publier son témoignage en faveur du Baume de Célestes Sauvages du Dr. Wistar.

COLLEGE JOLIETTE.

ÉTUDES de cet établissement, se divisent en cinq années, disposé ainsi qu'il suit: 1ère Année.—Éléments des deux langues (Anglais et Français).

CONDITIONS PAR AN.

Enseignement et logement. . . £3 0 0 Musique { Piano. . . . . £3 0 0

L. P. BOIVIN.

NOTRE-DAME ET ST. VINCENT. AVERTI de nouvelles pratiques que tout son établissement est tenu dans ce nouveau local et qu'il a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques artier.

CONDITIONS:

On ne s'abonne pas pour moins d'un semestre. Les abonnés qui veulent retirer leur souscription, doivent en donner avis un mois avant l'échéance du semestre ou de l'année courante, à moins d'une convention qui en dispense.

TAUX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1re insertion, . . . £0 2 6 Chaque insertion subséquente, . . . 0 0 7

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MM. E. R. FABRE et Cie., Libraire, Trois-Rivières, Val. Guillet, écriv. N. P. Québec, J. Gill, Ptre., V. Ste. Anne, M. P. Pilote, Ptre. Direct. Rivière du Loup, M. L. Baribeau, Sr. ATHANASE, M. H. Aubertin.

JOSEPH LAROCQUE, PNTRE.

Rédacteur-en-Chef (Evêché de Montréal.) IMPRIMEUR: JOSEPH RIVET Coin des rues Mignonne et St. Denis.